

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT, Ingénieur d'Etudes,
Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse 1 Capitole,

✓ les attestations

- d'inscription tardive pour les étudiants étrangers
- indiquant qu'un étudiant remplit les conditions d'inscription
- indiquant que l'inscription administrative (IA) est en cours
- de désinscription
- de cohérence du cursus en vue d'un maintien de bourse
- de non réinscription
- d'affiliation à la sécurité sociale étudiante
- de désaffiliation à la sécurité sociale étudiante
- d'assiduité constatée et d'absence de sanction disciplinaire
- précisant les bornes de l'année universitaire
- précisant les dates de début et de fin des enseignements
- précisant les enseignements suivis
- de convocation aux examens
- de présence aux examens
- d'obtention et de délivrance d'un diplôme
- de validation d'études valant dispense de diplôme
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue

En cas d'absence de Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT, Monsieur Matthieu GERDAY, Attaché d'Administration de l'Etat, Adjoint au Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

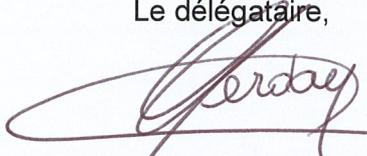
La présente délégation prend effet au 2 octobre 2017

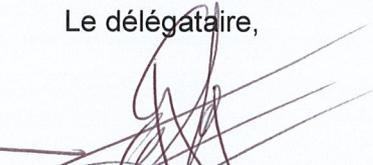
Fait à Toulouse, le 2 octobre 2017

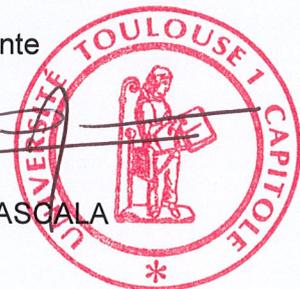
Le délégué,

Le délégué,

La Présidente


Matthieu GERDAY


Yvon GALY-TANTOUNAT


Corinne MASCALA